

Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 01/02/2017

ANIMATION NATURA 2000 « RHÔNE AVAL » ET « PETIT RHÔNE » : RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA LOCALISATION DES POPULATIONS DE TRITON CRÊTÉ EN BASSE VALLÉE DU RHÔNE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► Étaient absents-excuses :

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Volants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Volants
74	67

Date de convocation
 29/11/2016
 RC - 737

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 14 : 01/02/2017

ANIMATION NATURA 2000 « RHÔNE AVAL » ET « PETIT RHÔNE » : RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA LOCALISATION DES POPULATIONS DE TRITON CRÊTÉ EN BASSE VALLÉE DU RHÔNE

► Contexte

Le Triton crêté est une espèce d'amphibien présente en Europe et dans certaines parties de l'Asie. Depuis les années 1940, un déclin de ses populations a été observé dans la majeure partie de l'Europe en raison de la dégradation de ses habitats. Le Triton crêté est aujourd'hui une espèce protégée à l'échelle nationale et européenne. En France, l'espèce occupe essentiellement les deux tiers nord du territoire. Dans le sud du pays, il n'est connu avec certitude que dans la vallée du Rhône où il est présent sous forme de populations isolées et relictuelles. En tout, 3 populations sont confirmées à proximité directe du fleuve :

- À Arles, une mare accueille l'unique population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- En rive droite du Grand Rhône entre Beaucaire et Arles : plusieurs petites populations ont été découvertes. Elles sont situées sur ou à proximité directe du site Natura 2000 « Rhône Aval » ;
- En bordure du Petit Rhône, deux observations ont été localisées à proximité du site Natura 2000 « Petit Rhône ».

Les populations localisées en bordure du Rhône et du Petit Rhône sont actuellement très peu connues. Sur cette zone, les dernières données datent de 10 à 15 ans. Dès lors, il apparaît nécessaire d'améliorer les connaissances relatives à ces populations afin de mieux connaître la répartition de cette espèce rare, et d'adapter les mesures de gestion en conséquence. Les forts enjeux pesant sur cette espèce ont amené le Parc naturel régional de Camargue, animateur des sites NATURA 2000 à s'impliquer dans sa préservation. Pour cela, une fiche action spécifique à l'amélioration des connaissances et à la préservation de cette espèce a été intégrée aux DOCOB des sites Natura 2000 « Petit Rhône », « Rhône Aval » et « Camargue ».

► Objectifs :

Dans ce contexte de manque de connaissances relatives à cette espèce, une question principale se pose :

Quelle est la répartition actuelle du Triton crêté en basse vallée du Rhône et quels sont les facteurs qui l'influencent ?

Afin d'y répondre, le Parc naturel régional de Camargue, en partenariat avec le CEN PACA propose un projet d'étude. Sa réalisation permettra de répondre à la problématique ci-dessus et se décline en 4 objectifs majeurs :

- Identifier les zones de présence du Triton crêté en basse vallée du Rhône ;
- Améliorer les connaissances relatives aux exigences écologiques de l'espèce ;
- Identifier les méthodes de prospection les plus efficaces ;
- Proposer des mesures de gestion pertinentes : identification des zones humides à préserver ou à restaurer, et préconisations en termes d'aménagements favorables à l'espèce.

L'une des méthodes de prospection utilisée sera celle de l'ADN environnemental. Cette technique d'inventaire innovante et récente est basée sur la détection des traces d'ADN laissées par les organismes vivants, dans l'environnement. Elle permet de détecter des espèces discrètes et rares. La détection de la présence de la Cistude, espèce d'intérêt communautaire à fort enjeu, sera également testée sur certains échantillons.

► Description des opérations

Pour la réalisation de cette étude, un(e) stagiaire de Master 2 sera recruté(e) en début d'année 2017 pour une durée de 6 mois. La rémunération du stagiaire sera prise en charge dans le cadre des crédits d'animation du site Natura 2000 « Rhône Aval ».



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Son encadrement sera assuré par l'animatrice des sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône » (PNRC) en co-encadrement avec le CEN PACA.

Le temps d'encadrement par l'animatrice Natura 2000 rentre dans le cadre de sa mission d'animation Natura 2000 pour les sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône » et ne nécessitera pas de financement.

Calendrier prévisionnel

Janvier - Février 2017	Recrutement du stagiaire
Février 2017	Arrivée du stagiaire – Prise de poste, bibliographie, finalisation du protocole
Mars-Mai 2017	Terrain
Juin 2017	Analyse des résultats d'ADN environnemental
Juillet 2017	Proposition de mesures de gestion
Août – Septembre 2017	Rendu du rapport de stage
Septembre – Décembre 2017	Rédaction de la publication

► **Plan de financement :**

Dépenses 2017		Recettes 2017	
Stagiaire (Master 2 pendant 6 mois)	3 099,00 €	Crédits Natura 2000 (Etat)	3 099 €
Kit de prélèvement + analyses ADN environnementales	6 232 €		
Formation protocole ADN environnemental (pour trois personnes)	240 €	Partenaire financier (CNR)	15 207 €
Encadrement CEN PACA (15 jours : accompagnement terrain + réunions + relecture du rapport final)	7 835 €		
Ingénierie Parc naturel régional de Camargue (Gestion administrative et encadrement par le responsable du pôle)	900 €		
TOTAL	18 306 €		18 306 €

Dans ce contexte, une convention sera signée entre la CNR, le Parc et le CEN PACA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte ce projet et autorise le Président à signer tout document y afférent.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

[Signature]

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Le Président,
Roland Chassain

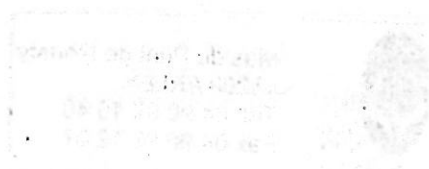
Le présent document est une copie non officielle de l'original. Il est destiné à l'usage interne de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.

1. Objectif	2. Description
3. Références	4. Définitions
5. Procédure	6. Résultats
7. Conclusion	8. Annexes
9. Bibliographie	10. Révisions
11. Révisé par	12. Approuvé par
13. Date	14. Lieu

1. Objectif	2. Description	3. Références	4. Définitions
5. Procédure	6. Résultats	7. Conclusion	8. Annexes
9. Bibliographie	10. Révisions	11. Révisé par	12. Approuvé par
13. Date	14. Lieu	15. Révisé par	16. Approuvé par
17. Révisé par	18. Approuvé par	19. Révisé par	20. Approuvé par
21. Révisé par	22. Approuvé par	23. Révisé par	24. Approuvé par
25. Révisé par	26. Approuvé par	27. Révisé par	28. Approuvé par
29. Révisé par	30. Approuvé par	31. Révisé par	32. Approuvé par
33. Révisé par	34. Approuvé par	35. Révisé par	36. Approuvé par
37. Révisé par	38. Approuvé par	39. Révisé par	40. Approuvé par
41. Révisé par	42. Approuvé par	43. Révisé par	44. Approuvé par
45. Révisé par	46. Approuvé par	47. Révisé par	48. Approuvé par
49. Révisé par	50. Approuvé par	51. Révisé par	52. Approuvé par
53. Révisé par	54. Approuvé par	55. Révisé par	56. Approuvé par
57. Révisé par	58. Approuvé par	59. Révisé par	60. Approuvé par
61. Révisé par	62. Approuvé par	63. Révisé par	64. Approuvé par
65. Révisé par	66. Approuvé par	67. Révisé par	68. Approuvé par
69. Révisé par	70. Approuvé par	71. Révisé par	72. Approuvé par
73. Révisé par	74. Approuvé par	75. Révisé par	76. Approuvé par
77. Révisé par	78. Approuvé par	79. Révisé par	80. Approuvé par
81. Révisé par	82. Approuvé par	83. Révisé par	84. Approuvé par
85. Révisé par	86. Approuvé par	87. Révisé par	88. Approuvé par
89. Révisé par	90. Approuvé par	91. Révisé par	92. Approuvé par
93. Révisé par	94. Approuvé par	95. Révisé par	96. Approuvé par
97. Révisé par	98. Approuvé par	99. Révisé par	100. Approuvé par

Le présent document est une copie non officielle de l'original. Il est destiné à l'usage interne de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.

Le présent document est une copie non officielle de l'original. Il est destiné à l'usage interne de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.



Signature

08/02/2017